

disés », en application dans le territoire du Togo est modifiée ainsi que suit, en tous ses points où il est question de wagons de 6 tonnes :

Au lieu et place de « wagons de 6 tonnes » lire « wagons de 7 tonnes ».

ART. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Lomé, le 8 avril 1935.

BOURGINE.

Observation sanitaire

ARRETE N° 148 abrogeant l'arrêté n° 128 du 22 mars 1935.

LE GOUVERNEUR DES COLONIES,
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
COMMISSAIRE DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu le décret du 23 mars 1921 déterminant les attributions et les pouvoirs du Commissaire de la République au Togo;

Vu le décret du 27 décembre 1928 portant règlement de police sanitaire aux colonies;

Vu l'arrêté n° 128 du 22 mars 1935 mettant en observation sanitaire les voyageurs en provenance de la Côte d'Ivoire;

Sur la proposition du chef du service de santé, directeur de la santé au Togo;

ARRETE :

ARTICLE PREMIER. — Aucun cas nouveau de fièvre jaune n'ayant été signalé en Côte d'Ivoire depuis le 18 mars 1935, l'arrêté n° 128 susvisé est abrogé à la date du 6 avril 1935.

ART. 2. — Le chef du service de santé, directeur de la santé, le directeur des voies de pénétration et du wharf, le chef du service des douanes et les administrateurs des cercles de Lomé et Anécho sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Porto-Novo, le 9 avril 1935.

BOURGINE.

ERRATUM à l'arrêté n° 32 du 18 janvier 1935 organisant l'enseignement officiel au Togo.

Art. 24.

Au lieu de :

« bulletin d'inscription »

Lire :

« bulletin d'inspection.

(Le reste sans changement).

NOMINATIONS, MUTATIONS ETC. CONCERNANT LE PERSONNEL

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

PERSONNEL EUROPÉEN

Reliquats d'ancienneté

Par arrêté en date du 26 février 1935 du ministre des colonies, les reliquats d'ancienneté pour services militaires, fixés ci-après, sont attribués dans leur grade aux officiers du cadre des ports et rades aux colonies dont les noms suivent :

NOMS	GRADES	RELIQUATS D'ANCIENNÉTÉ		
		Ans	Mois	Jours
MOQUAY	Capitaine de 1 ^{re} classe	—	1	25

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Affectation spéciale — Radiation

Par décision du Commissaire de la République en date du 10 avril 1935, M. GAUDILLOT François Henri, administrateur de 1^{re} classe des colonies, capitaine de réserve d'infanterie coloniale appartenant à la classe 1915-1916, est rayé des contrôles de l'affectation spéciale à compter du 11 mars 1935, date de son départ en congé administratif de 6 mois.

Nomination d'un chef de service

Par arrêté du :

15 avril 1935. — M. VALENTIN, ingénieur en chef d'agriculture, chef du service d'agriculture du Dahomey est chargé de tenir cumulativement l'emploi du chef du service d'agriculture au Togo et au Dahomey.

Sa résidence est à Porto-Novo.

Rappel à l'activité

Par arrêté du :

16 avril 1935. — M. LANGDON Jacques, agent-comptable de 2^e classe des travaux publics du Togo suspendu de ses fonctions par l'arrêté du 18 décembre 1934, est rappelé à l'activité, et mis à la disposition du chef du service des travaux publics, du chemin de fer et du wharf.

Affectations

Par décisions des :

5 avril 1935. — Sont nommés :

Directeur du centre scolaire de Lomé :

M. CHAMPION, instituteur de 1^{re} classe du cadre local de l'enseignement.

Directeur du centre scolaire d'Atakpamé :

M. THOMAS, instituteur de 3^e classe du cadre local de l'enseignement.

16 avril 1935. — M. NATIVEL, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies, retour de congé, attendu à Lomé vers le 17 avril 1935, sur *s/s Amérique*, est mis à la disposition de l'administrateur supérieur du Togo, en remplacement de M. PIC, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies en instance de départ en congé.

M. BURLURAU, adjoint principal de 1^{re} classe des services civils du Togo, retour de congé, attendu à Lomé vers le 17 avril sur *s/s Amérique*, est mis à la disposition du commandant de cercle de Sokodé pour y remplir les fonctions d'agent spécial en remplacement de M. GUERIN, adjoint de 1^{re} classe des services civils en instance de départ en congé.

M. BURLURAU exercera cumulativement les fonctions de secrétaire du tribunal de 1^{er} degré, surveillant chef de la prison, commissaire de police et agent transitaire chargé de la comptabilité-matières.

Congé

Par décision du :

16 avril 1935. — Un congé administratif de 6 mois pour en jouir à Nevers (27 quai de Loire), est accordé à M. GUERIN, adjoint de 1^{re} classe des services civils du Togo qui compte 27 mois et 15 jours de séjour consécutifs dans le territoire.

Un passage pour la France, en 2^e classe, 3^e catégorie, lui est en outre délivré ainsi qu'à sa femme et son enfant âgée de 14 mois sur le paquebot *Canada* attendu à Lomé vers le 6 mai 1935.

Indemnité

Par décision du :

8 avril 1935. — M. PIC, administrateur-adjoint de 1^{re} classe des colonies, nommé provisoirement juge suppléant près le tribunal de 1^{re} instance de Lomé, par arrêté du 6 février 1935, aura droit, en application des dispositions du décret du 2 mars 1910, article 9 paragraphe 3, à une indemnité annuelle de 4.250 francs égale au quart de la solde de présence du titulaire.

PERSONNEL INDIGÈNE**Démissions**

Par arrêtés des :

5 avril 1935. — Le canotier de 1^{re} classe DRAFO NIALÉTÉ, en service au wharf, est considéré comme

démissionnaire de son emploi pour compter du 11 mars 1935, date à laquelle il s'est placé en position d'absence irrégulière.

16 avril 1935. — Est acceptée à compter du 16 avril 1935, la démission de son emploi offerte par le garde d'hygiène de 4^e classe NOUSSOGAN Frédéric.

Titularisation

Par arrêté du :

16 avril 1935. — Est titularisé dans son emploi pour compter du 1^{er} janvier 1935, le surnuméraire stagiaire 2^e échelon des P. T. T. AKO Augustin.

Sanction disciplinaire

Par arrêté du :

15 avril 1935. — Le mécanicien-conducteur de 2^e classe KOUSSIVI Simon est rétrogradé à la 3^e classe.

Suspension de fonctions

Par arrêté du :

18 avril 1935. — Le préposé des douanes de 7^e classe, PANOU, Mathieu, en service au bureau de Lomé, est suspendu de ses fonctions, jusqu'à ce qu'il soit statué sur son cas après avis d'un conseil d'enquête.

Pendant la durée de sa suspension de fonctions, le préposé des douanes de 7^e classe PANOU Mathieu, ne percevra que la moitié de sa solde.

Affectations

Par décisions des :

5 avril 1935. — Est nommé directeur du centre scolaire de Sokodé :

M. AOUEREBURU, instituteur du cadre secondaire de l'enseignement de l'Afrique occidentale française.

12 avril 1935. — Le brigadier planton de 1^{re} classe ACHADE Pierre, en service au bureau de l'agriculture, est mis à la disposition de l'administrateur supérieur.

15 avril 1935. — Le commis d'administration de 6^e classe PINDRA François, en service au bureau de l'agriculture, est mis à la disposition de l'administrateur-supérieur.

Congés

Par décisions des :

12 avril 1935. — Une permission de 15 jours, avec traitement, du 25 avril au 9 mai 1935, est accordée au garde frontière de 2^e classe KUDADJE Gabriel, en service au bureau principal des douanes à Lomé pour en jouir au Territoire.

Une permission de 15 jours, avec traitement, du 25 avril au 9 mai 1935, est accordée au commis d'administration de 4^e classe SOGLO Philippe, en service au cercle d'Atakpamé, pour en jouir à Bohicon (Dahomey).

Un congé de 30 jours, avec traitement, du 20 avril au 19 mai 1935 inclus, est accordé à l'ouvrier de 8^e classe du cadre local du chemin de fer du Togo, BOGLA Christian, pour en jouir au Territoire.

Un congé de 30 jours, avec traitement, du 20 avril au 19 mai 1935 inclus, est accordé à l'ouvrier de 7^e classe SEDAOLÉ TÈVI, en service au chemin de fer, pour en jouir à Kpémé (cercle d'Anécho).

Un congé de 25 jours, avec traitement, du 21 mai au 14 juin 1935 inclus, est accordé au commis de 2^e classe des P. T. T., AKOUËTÉ COSMAS, en service à Palimé, pour en jouir à Anécho.

Pendant la durée de son congé, la gérance sera assurée par le commis de 5^e classe BONNIN Calixte.

18 avril 1935. — Sont accordés, avec traitement, des congés de :

30 jours, du 1^{er} au 30 mai 1935 inclus, à l'infirmier-major de 4^e classe LADE Cléophas, en service à la pharmacie de Lomé, pour en jouir à Tséwié.

30 jours, du 1^{er} au 30 mai 1935 inclus, au commis des P. T. T. de 7^e classe, ZUPITZER Emile, en service au bureau de Lomé, pour en jouir au Territoire.

30 jours, du 1^{er} au 30 mai 1935 inclus, à l'ouvrier-maçon de 6^e classe, AMÉGANVI ASSOKE, en service aux travaux publics de Lomé, pour en jouir à Atakpamé.

30 jours, du 1^{er} au 30 mai 1935 inclus, au facteur enregistré de 4^e classe, YAMADJAKO Simon, en service au chemin de fer du Togo, pour en jouir à Ouidah (Dahomey).

30 jours, du 1^{er} au 30 mai 1935 inclus, au téléphoniste de 1^{re} classe, JAMES HOUEDANOU, en service à l'exploitation du chemin de fer du Togo, pour en jouir à Atakpamé.

15 jours, du 1^{er} au 15 juin 1935 inclus, au facteur des P. T. T. de 2^e classe, CAPOUCHICHT Marc, en service à Palimé, pour en jouir à Savalou (Dahomey).

FORCES DE POLICE

1^{re} — Compagnie de milice

Engagement

Par arrêtés des :

5 avril 1935. — Est annulé l'engagement du stagiaire de la catégorie B. KOLANI, N^o Mle M/235/B.T. de la 4^e section de milice Anécho, prononcé par arrêté n^o 125 du 17 mars 1935 (article 1^{er}).

Rengagements

Sont rengagés pour 1 an à compter du :

1^{er} avril 1935. — TCHEDRE, adjudant, N^o Mle M/15/A.T. de la P. C. Lomé.

EHOVAZA, sergent, N^o Mle M/13/A.T. de la P. C. Lomé.

EDIARE, sergent, N^o Mle M/111/A.T. de la P. C. Lomé.

ATCHANA, caporal, N^o Mle M/258/A.D. de la P. C. Lomé.

PEGUEDEOUENDE, milicien 1^{re} classe M/270/A.C. de la P. C. Lomé.

BAORE, milicien 2^e classe N^o Mle M/279/A.C. de la P. C. Lomé.

KOUMA, sergent, N^o Mle M/133/A.T. de la 4^e section milice Anécho.

3 avril 1935. — MAMADOU II, milicien 2^e classe Mle M/263/A.D. de la P. C. Lomé.

12 avril 1935. — ZOUMAROU, milicien 2^e classe Mle M/285/A.D. de la P. C. Lomé.

PANGAZOUA, milicien 2^e classe Mle M/282/A.C. de la P. C. Lomé.

SAMBO, milicien 2^e classe Mle M/273/A.C. de la P. C. Lomé.

KIRSAMA, milicien 2^e classe Mle M/284/A.C. de la P. C. Lomé.

14 avril 1935. — TOUDJA, milicien 1^{re} classe Mle M/126/B.T. de la P. C. Lomé.

YORE, milicien 1^{re} classe Mle M/128/B.T. de la P. C. Lomé.

20 avril 1935. — IREKPA, milicien 1^{re} classe Mle M/289/A.D. de la P. C. Lomé.

Permission

Une permission de 15 jours avec solde de présence à compter du 5 avril 1935, délais de route non compris et sans la gratuité du transport, est accordée au milicien stagiaire de la catégorie B. KAOLD N^o Mle M/326/B.T., de la 4^e section de milice Anécho pour en jouir à Kéméria (cercle de Sokodé).

Mutations

Sont admis à passer dans la garde indigène et rayés des contrôles de la compagnie de milice pour compter du 1^{er} avril 1935 :

LAMBONI, milicien 2^e classe stagiaire N^o Mle M/376/A.D. de la P. C. Lomé.

GNOGNOUTO, stagiaire catégorie A. N^o Mle M/378/A.D. de la P. C. Lomé.

DOSSA, stagiaire catégorie A. N^o Mle M/414/A.D. de la P. C. Lomé.

Agrément de stagiaires

Sont agréés à compter du 1^{er} avril 1935 :

Comme 2^e classe stagiaire catégorie A :

NASSIGUEDI MIËTO, ex-T. S. de 1^{re} classe.

Comme stagiaire catégorie A :

GNASSOUNOU, ex-T. S. de 2^e classe.

DJA, ex-T. S. de 2^e classe.

Comme stagiaire catégorie B :

TOGBE Michel,

ALI TABONAN,

Samuel AVOGAN,

Boniface ADEGNADJOU.

Mutations

a) — Sont admis dans la garde indigène comme gardes de 2^e classe conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté n° 467 du 15 août 1933, les ex-militiens dont les noms suivent, pour compter du 1^{er} avril 1935.

LAMBONI, N° Mle 1034, ex-2^e classe stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

GNOGNOUTO, N° Mle 1035, ex-stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

Dossa, N° Mle 1036, ex-stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

b) — *RECTIFICATIF* à l'arrêté N° 125 du 17 mars 1935 (article 8 paragraphe b).

Au lieu de :

BESSI, garde de 1^{re} classe.

Lire :

BESSI, brigadier de 1^{re} classe.

Le reste sans changement.

c) — Sont affectés à compter du 1^{er} avril 1935 :

au peloton d'Anécho :

DOSSA, garde 2^e classe N° Mle 1036, ex-stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

au peloton de Sokodé :

GAOUA, garde de 1^{re} classe N° Mle 1014, du peloton de dépôt.

au peloton de Mango :

DIMBA, garde de 2^e classe, N° Mle 1030, du peloton de dépôt.

au peloton de dépôt (Lomé) :

BAOIROU, garde de 2^e classe N° Mle 859, du peloton d'Anécho.

LAMBONI, garde de 2^e classe N° Mle 1034, ex-2^e classe stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

GNOGNOUTO, garde de 2^e classe N° Mle 1035, ex-stagiaire catégorie A. de la P.C. Lomé.

2° — Garde indigène

Rengagements

Sont rengagés pour 1 an à compter du :

1^{er} avril 1935. — VIDJIANI, garde 2^e classe N° Mle 1029, du peloton de Klouto.

1^{er} mai 1935. — TAMENTA, garde 2^e classe N° Mle 672, du peloton de Sokodé.

Permission

Une permission de 30 jours, avec solde de présence, délais de route non compris et sans la gratuité du transport, à compter du 22 mars 1935, est accordée au brigadier de 1^{re} classe BESSI, Mle 1013, du peloton de dépôt, pour en jouir à Bissaré (cercle de Sokodé).

Le brigadier BESSI, affecté au peloton de Klouto par arrêté n° 125 du 17 mars 1935 pour compter du 1^{er} avril 1935, rejoindra son nouveau poste d'affectation à l'expiration de sa permission.

Licenciement — Radiation

a) Est licencié à compter du 1^{er} avril 1935, le garde de 1^{re} classe POBJO, Mle 136, du peloton de Sokodé pour mauvaise manière habituelle de servir et indiscipline.

b) Est rayé des contrôles de la garde indigène, le garde de 2^e classe KODJA, Mle 499, du peloton de Mango, décédé le 19 mars 1935.

1^{re} — Compagnie de milice :

Engagements

Par arrêté du :

12 avril 1935. — Sont engagés pour 1 an à compter du 1^{er} mai 1935 :

Après stage d'un an accompli (Cat. A.)

Comme 1^{re} classe :

KOUABIZOU, milicien 1^{re} classe stagiaire N° Mle M/371/A. C. de la P. C. Lomé.

GNOHOU, milicien 1^{re} classe stagiaire N° Mle M/372/A. D. de la P. C. Lomé.

SIDO TAKAMAGO, milicien 1^{re} classe stagiaire N° Mle M/373/A. S. de la P. C. Lomé.

Comme 2^e classe :

GAFFON TOSSOU, milicien 2^e classe stagiaire N° Mle M/377/A. D. de la P. C. Lomé.

YAYE MOUSSÉ, stagiaire catégorie A. N° Mle M/380/A. S. de la P. C. Lomé.

BAJALA KOTOKOLI, stagiaire catégorie A. N° Mle M/382/A. T. de la P. C. Lomé.

Après stage de 2 ans accomplis (Cat. B.)

Comme caporal :

DADJO, caporal stagiaire, N° Mle M/294/B. T. de la 4^e section milice Anécho.

Comme 1^{re} classe :

BAOUEA, 1^{re} classe stagiaire N° Mle M/293/B. T. de la 4^e section milice Anécho.

Comme 2^e classe :

KOLANI, stagiaire catégorie B. N° Mle M/235/B. T. de la 4^e section milice Anécho.

YACOUBI, stagiaire catégorie B. N° Mle M/303/B. T. de la 4^e section milice Anécho.

NIAMA, stagiaire catégorie B. N° Mle M/302/B. T. de la portion centrale Lomé.

Rengagements

Sont rengagés pour 1 an à compter du :

1^{er} avril 1935. — NIOFAM, sergent-chef, N° Mle M/4/A. T. de la P. C. Lomé.

5 mai 1935. — Goudjo, milicien 2^e classe, N° Mle M/297/A. D. de la 4^e section de milice Anécho.

Mutations

a) — Est réintégré à la compagnie de milice à compter du 1^{er} avril 1935 comme stagiaire catégorie B. le garde de 2^e classe HOUNGONOU Henri, N° Mle 998, précédemment en service à la police et sûreté.

b) — Est admis à passer dans la garde indigène et rayé des contrôles de la compagnie de milice pour compter du 1^{er} avril 1935, le milicien de 2^e classe DASIO Firmin, N° Mle M/356/A. D. de la P. C. Lomé.

Rengagements

2^e — *Garde indigène :*

Sont rengagés pour 1 an à compter du :

1^{er} mai 1935. — APELETE Joseph, garde 2^e classe N° Mle 831, du détachement de police Lomé.

KONE SAINY, garde 2^e classe N° Mle 1002, du détachement de police Lomé.

WILSON Pierre, garde 2^e classe N° Mle 1021, du détachement de police Lomé.

6 mai 1935. — AZANTRE, garde 2^e classe N° Mle 928, du détachement de police Lomé.

SAMA, garde 2^e classe N° Mle 916, du peloton de Lomé.

26 mai 1935. — KOUTCHE, garde 2^e classe N° Mle 1007, du peloton de Klouto.

Révocation

Est révoqué à compter du 15 avril 1935, le brigadier de 2^e classe SETH ANOMAH, N° Mle 958, du détachement de police Lomé pour « faute grave en service ».

Mutations

a) — Est réintégré à la compagnie de milice pour compter du 1^{er} avril 1935, le garde de 2^e classe HOUNGONOU Henri, Mle 998, de la police et sûreté.

b) — Est admis dans la garde indigène, comme garde de 2^e classe Mle 1037, conformément aux dispositions de l'article 4 de l'arrêté N° 467 du 15 août 1933, l'ex-milicien de 2^e classe DASIO Firmin, de la P. C. Lomé.

Le garde de 2^e classe DASIO Firmin est affecté à la police et sûreté pour compter du 1^{er} avril 1935.

ALCOOLS

Par arrêté du :

6 février 1935. — Approuvé en conseil d'administration le 8 avril 1935. — Le contingent à l'importation des alcools dénaturés et alcools méthyliques impropres à la consommation de bouche est fixé pour l'année 1935 à six mille cinq cents (6.500) litres.

La répartition de ce contingent est fixée pour l'année 1935 ainsi qu'il suit :

Etablissements Togo Stores	cinq cents (500) litres	—
— — G. B. Ollivant	cinq cents (500)	—
— — J. Holt	six cents (600)	—
Société Industrielle Coloniale	cinquante (50)	—
Compagnie Française de l'Afrique Occidentale	huit cents (800)	—
Deutsch Togogesellschaft	deux cents (200)	—
The United Africa Company	huit cents (800)	—
Compagnie Industrielle et Commerciale de la Côte d'Afrique	huit cents (800)	—
Société Commerciale de l'Ouest Africain	huit cents (800)	—
Société Générale du Golfe de Guinée	huit cents (800)	—
Etablissement Eychenne	cinq cents (500)	—
Ecole Professionnelle de la Mission Catholique	cent cinquante (150)	—

Sont exclus du contingent les alcools dénaturés introduits par les divers services administratifs et notamment par le service de santé.

Par décision du :

18 avril 1935. — Sont autorisées l'importation et la mise en vente au Togo des boissons ci-dessous dénommées :

« Red Hackle Scotch Whisky »

« David Lawson's Scotch Whisky »

des établissements HEPBURN et ROSS, à Glasgow (Ecosse).

ALLOCATION

Par décision du :

5 avril 1935. — Est accordée, pour compter du 1^{er} janvier 1935 et dans les conditions fixées par l'arrêté du 26 novembre 1934 une allocation de 0 fr. 75 par jour au mépris :

Félix KOUAKOU, âgé de 8 ans, élève à l'école officielle d'Anécho.

Madame TOMETY Josephine, à Anécho, mère de Félix KOUAKOU, est désignée pour percevoir l'allocation à lui attribuée.

CAMPAGNE DE CACAO

Par arrêté du :

13 avril 1935. — La date de fermeture de la campagne d'achats du cacao pour la grande récolte 1934-1935 est fixée au 15 avril 1935.

CHEFS DE CANTON

Par arrêté du :

5 avril 1935. — BENSOA DOUTI, chef du canton de Goundoga (cercle de Sansané-Mango) est destitué de ses fonctions.

Le nommé KOLANI KANGOUANE est nommé chef du canton de Goundoga en remplacement de BENSOA DOUTI.

COMMISSION D'ENQUÊTE

Par arrêté du :

12 avril 1935. — Le maître ouvrier de 1^{re} classe du cadre du chemin de fer du Togo Herbert ADOTEVI, est nommé membre de la commission d'enquête instituée par arrêté n° 82 du 13 février 1935 en remplacement du chef d'équipe de 1^{re} classe du chemin de fer AYIVI.

COMMISSION DES MARCHÉS

Par décision du :

18 avril 1935. — est abrogée la décision en date du 26 juin 1934 nommant M. LESTRADE, membre de la commission des marchés.

M. AUBER, administrateur des colonies, adjoint au commandant de cercle de Lomé, est nommé membre de la commission des marchés en remplacement de M. LESTRADE.

COTÉS IRRECOURVABLES

Par arrêté du :

8 avril 1935. — Pris en conseil d'administration — sont admises en non-valeurs les côtes irrécouvrables des contributions directes exercice 1934 ci-après désignés.

Sokodé

Taxes sur les véhicules	585,—
Impôts personnels 1 ^{re} catégorie	222,—
Impôts personnels catégorie ordinaire	427,—
Rachats de prestations	216,—
Rachats de prestations	366,—
Taxes d'assistance médic. indig. 2 ^e catégorie.	180,—
Taxes d'assistance médic. indig. cat. ord.	305,—
Patentes (Sokodé)	67,50
Patentes (Bassari)	168,75
Armes perfectionnées.	20,00
Impôt foncier	0,75
Patente 12 ^e classe (Lama-Kara)	101,25
Impôt personnel cat. sup. (Lama-Kara)	70,—
Impôt personnel cat. sup. (Sokodé)	70,—
Impôt personnel cat. sup. (Sokodé)	770,—
Rachat de prestation (Lama-Kara)	6,—
Rachat de prestation (Sokodé) :	6,—
Rachat de prestation (Sokodé)	66,—
Assistance médic. indig. cat. sup. (Lama-Kara)	35,—
Assistance médic. indig. cat. sup. (Sokodé)	35,—
Assistance médic. indig. cat. sup. (Sokodé)	385,—

ENCAISSE DES BUREAUX DES P. T. T.

Par arrêté du :

8 avril 1935. — L'encaisse maximum en numéraire des bureaux des P. T. T. du territoire du Togo est fixée comme suit :

Lomé.	25.000 frs.	Sokodé.	2.000 frs.
Anécho	2.000 —	Sansané-Mango	1.000 —
Atakpamé	2.000 —	Bassari	1.000 —
Palimé	2.000 —	Lama-Kara	1.000 —

Le minimum est fixé à la moitié de la somme indiquée à l'article premier.

MARCHÉS

Par arrêtés des :

8 avril 1935. — Pris en conseil d'administration — Est complétée ainsi qu'il suit en ce qui concerne le cercle de Klouto la liste des marchés sur lesquels s'effectuent dans le Territoire les achats de produits naturels destinés à l'exportation :

Atigba (le mercredi).

L'article premier de l'arrêté du 27 septembre 1929 est modifié ainsi qu'il suit :

Cercle d'Atakpamé :

Foukoté (le vendredi).

L'article premier de l'arrêté du 27 septembre 1929 est complété comme suit :

Cercle de Mango :

Pessidé : (lundi).

Kandé : (mardi).

MONNAIES ANGLAISES

Par arrêté du :

8 mars 1935. — Approuvé en conseil d'administration le 8 avril 1935. — Les monnaies anglaises seront reçues dans les caisses publiques autorisées à les admettre en paiement au taux de 66 francs la livre sterling.

Par décision du :

8 avril 1935: — Le préposé-payeur à Lomé est autorisé à céder à la Banque de l'Afrique Occidentale à Lomé la somme de mille trois cents livres sterling (1.300 £.) au cours de soixante dix francs (70 francs).

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Par décision du :

15 avril 1935. — Les copies des pièces justificatives mises à l'appui de la comptabilité des services des travaux publics, du chemin de fer et du wharf sont certifiées conformes par M. JONCA sous-chef de bureau après quatre ans des chemins de fer de l'A. O. F.

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Par arrêté du :

18 avril 1935. — Sont supprimés de la liste n° 2 et repris à la liste n° 1 les produits pharmaceutiques énumérés ci-dessous :

Cachets du Dr. FAIVRE

Grains de vals

Isol powder Newton Chambres Scheffields

Kalmine

Kruschen salts

Pastilles valda

Peau nette du Dr. DUCHARNO Levésinet

Pommades antivénériennes

Pommade cadum

Poudre sherbet

PROROGATION DE CRÉDITS

Par arrêté du :

4 janvier 1935. — L'arrêté n° 6 du 4 janvier 1935 est ainsi complété :

Budget local

Chapitre XI — Article 2 — Paragraphe 2

Lomé — Chargement et déchargement de gravillon ainsi que rechargement de deux kilomètres de voie de circulation à Lomé (marché de gré à gré du 20 novembre 1934.)

REMBOURSEMENTS

Par arrêtés des :

8 avril 1935. — Pris en conseil d'administration —

Est autorisé au profit de la compagnie française de l'Afrique occidentale le remboursement d'une somme globale de cinquante neuf francs quatre vingt dix centimes (59 f., 90), représentant :

Vingt huit francs soixante centimes (28 f., 60) trop perçus au titre de la taxe à l'importation,

Six francs (6 frs.) trop perçus au titre de la taxe de statistique.

Vingt francs dix (20 f., 10), trop perçus au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires,

Cinq francs vingt centimes (5 fr., 20), trop perçus au titre de la taxe établie au profit de la chambre de commerce sur le tonnage importé et exporté.

Est autorisé au profit de l'« United Africa Company » le remboursement d'une somme de trois cent soixante

cinq francs (365 fr.), trop perçue au titre de la taxe de statistique.

Est autorisé au profit de la Société des Transports de l'Afrique Occidentale le remboursement de la somme de deux cent quatre vingt quinze francs cinquante cinq centimes (295 fr., 55), trop perçue au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Est autorisé au profit de la maison « J. Holt & Co. Ltd » le remboursement d'une somme de cent quarante neuf francs soixante dix centimes (149 fr., 70); trop perçue au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Est autorisé le remboursement au profit de l'« United Africa Company » d'une somme de trois cent quinze francs (315 fr.), trop perçue au titre de la taxe de wharfage.

Est autorisé au profit de la maison « J. Holt & Co. Ltd » le remboursement d'une somme de cinquante cinq francs cinquante quatre centimes (55 fr., 54), trop perçue au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires.

Est autorisé le remboursement au profit de la maison « G. B. Ollivant & Co. Ltd » d'une somme de deux cent six francs (206 fr.), trop perçue au titre de la taxe instituée au profit de la chambre de commerce du Togo sur le tonnage importé et exporté.

ROLES PRIMITIFS

Par arrêté du :

5 avril 1934. — Sont approuvés et rendus exécutoires les rôles primitifs afférents à l'exercice 1934 dont détail ci-après :

N ^{os}	CERCLES	NATURE DE L'IMPOT	MONTANT
442	Atakpamé	Armes non perfectionnées	4.480.00
443	Sokodé (Bassari)	Armes non perfectionnées	8.160.00
444	Sokodé	Armes non perfectionnées	8.520.00

La date de mise en recouvrement est fixée au 12 avril 1935.

ROLES PRIMITIFS SUPPLÉMENTAIRES

Par arrêté du :

5 avril 1935. — Sont approuvés et rendus exécutoires divers rôles primitifs et supplémentaires afférents à l'exercice 1935 dont détail ci-après :

N ^{os}	CERCLES	NATURE DE L'IMPOT	MONTANT
153	Sokodé	Impôt personnel et taxe additionnelle	1.560.00
154	Atakpamé	—	486.25
155	Lomé (Tsévié)	—	458.00
156	Lomé (Tsévié)	Rachat de prestations (Européen)	60.00
157	Atakpamé	—	60.00
158	Lomé (Tsévié)	Taxe d'hygiène	70.00
159	Atakpamé	Taxe d'hygiène	70.00

La date de mise en recouvrement est fixée au 12 avril 1935.

SOCIÉTÉS DE PRÉVOYANCE

Par arrêté du :

13 avril 1935. — Sont allouées, pour l'exercice 1935 :

1^o — une indemnité annuelle de mille deux cents francs (1.200 frs) au secrétaire-trésorier de la société indigène de prévoyance du cercle d'Anécho.

2^o — une indemnité annuelle de six cents francs (600 frs) au secrétaire-comptable de la dite société.

Par décision du :

5 avril 1935. — Le chef supérieur des Cotocolis, TIAGODÉMOU, est nommé vice-président du conseil d'administration de la société indigène de prévoyance du cercle de Sokodé.

TROUPEAU ADMINISTRATIF

Par arrêté du :

8 avril 1935. — Pris en conseil d'administration. — Est prononcé le retrait du prêt d'animaux provenant du troupeau administratif consenti au nommé BELO ESSO par le contrat intervenu à la date du 14 novembre 1934.

DOMAINES

Par arrêtés des :

8 avril 1935. — Pris en conseil d'administration — Est approuvé le cahier des charges annexé au présent arrêté fixant les conditions dans lesquelles auront lieu l'acquisition des lots n^{os} 1 à 8 inclus, des anciennes parcelles 298/99 et 297/100 dont le lotissement a été approuvé par l'arrêté du 30 août 1934.

Est approuvé le cahier des charges annexé au présent arrêté fixant les conditions dans lesquelles auront lieu la location et acquisition des lots du quartier d'Ahanoukopé, dont le lotissement a été approuvé par les arrêtés des 24 février 1928 et 30 août 1934.

Sont abrogées toutes les dispositions contraires contenues dans l'arrêté du 24 février 1928 et le cahier des charges y annexé.

Le lot 93 du lotissement de « Ahanoukopé » à Lomé est attribué définitivement en toute propriété au sieur DE SOUZA DOMINIQUE, commis d'administration en

service au cercle de Lomé, aux charges et conditions stipulées dans le cahier spécial à ce lotissement et moyennant le prix de six cents francs payable dans le délai de une année à compter de la date du présent arrêté.

AVIS AUX NAVIGATEURS**Rivière Saloum**

N^o 21 — Les navigateurs fréquentant la rivière Saloum sont informés qu'une nouvelle passe située 7 à 860^m au nord de l'ancienne et présentant des fonds plus importants vient de s'ouvrir à l'embouchure.

En conséquence, les bouées 1, 2, 3, 4 et les 2 tonnes noire et rouge marquant le seuil ont été déplacées vers le nord. La profondeur minimum trouvée sur cette nouvelle passe est de 12 pieds.

Un prochain avis fera connaître la position exacte des bouées.

La bouée d'atterrissage ainsi que les bouées 5, 6, 7, 9 restent à leurs anciennes positions.

*L'ingénieur général,
Inspecteur général des travaux publics
LAUNAY.*

Balisage du Bandiala¹

N^o 82 — L'épi des oiseaux semble s'avancer davantage vers l'ouest que ne l'indique la carte (3.385).

En conséquence un navire allant ou venant du Saloum ou de la Gambie devra donner du tour vers l'ouest de manière à ne passer à moins de 3' à l'ouest de l'épi des oiseaux; se méfier également des courants de marée, qui sont très forts en cet endroit.

B M O'75 W S W — mi marée : 2' E N E — P M : 1'5 E N E

Remarques importantes

Un navire voulant rentrer dans le Bandiala ne devra s'engager sur la barre que s'il est certain d'avoir trouvé en sondant au moins 6 m.00 à la bouée de reconnaissance. Un navire voulant sortir du Bandiala ne devra pas s'engager sur la passe avant que le banc du sud ne soit complètement couvert.

BULLETIN ECONOMIQUE

DE
L'ANNÉE 1934

Montant des droits et taxes de douane liquidés pendant l'année 1934

TITRES DE PERCEPTION	ANNÉE 1933	ANNÉE 1934
Droits d'importation	7.999.093,33	7.156.863,55
Droits d'exportation	600.173,00	154.086,63
Taxe de consommation	481.747,85	493.786,21
Produits de vente	3.133,80	1.229,50
Amendes et confiscations	28.962,89	16.701,97
Droits de magasinage	22.791,10	22.533,40
Taxe de plombage	8,00	8,00
Remboursement d'imprimés	79,00	90,00
Taxe de statistique	403.588,00	399.191,00
Taxe sur le chiffre d'affaire à l'importation	1.206.719,75	1.049.462,15
Taxe sur le chiffre d'affaire à l'exportation	426.128,80	301.745,37
Taxe compensatrice	466.401,66	157.699,43
TOTAUX	11.638.827,18	9.753.397,21

STATISTIQUES COMMERCIALES ANNUELLES

TABLEAU indiquant le mouvement commercial du Territoire pendant l'année 1934, et donnant la comparaison avec les résultats de la période correspondante de l'année précédente.

VALEUR exprimée en milliers de francs

PAYS DE PROVENANCE OU DE DESTINATION	MOUVEMENT COMMERCIAL pendant l'année		DIFFÉRENCE pour l'année courante	
	1934	1933	EN PLUS	EN MOINS
1° — IMPORTATIONS				
De France	4.858	8.915	—	4.057
Des Colonies Françaises	191	149	42	—
De l'Étranger	27.151	32.541	—	5.390
TOTAUX	32.200	41.605	42	9.447
2° — EXPORTATIONS ET RÉEXPORTATIONS				
A destination :				
De France	13.387	19.081	—	5.694
Des Colonies Françaises	1.186	305	881	—
De l'Étranger	15.246,5	8.868	6.378,5	—
TOTAUX	29.819,5	28.254	7.259,5	5.694
3° — COMMERCE TOTAL				
(IMPORTATIONS, EXPORTATIONS ET RÉEXPORTATIONS)				
Avec la France	18.245	27.996	—	9.751
Avec les Colonies Françaises	1.377	454	923	—
Avec l'Étranger	42.397,5	41.409	988,5	—
TOTAUX	62.019,5	69.859	1.911,5	9.751

STATISTIQUES COMMERCIALES ANNUELLES

TABLEAU indiquant le mouvement commercial du Territoire pendant l'année 1934 et donnant la comparaison avec les résultats de la période correspondante de l'année précédente.
TONNAGE exprimé en quintal métrique

PAYS DE PROVENANCE OU DE DESTINATION	MOUVEMENT COMMERCIAL pendant l'année		DIFFÉRENCES pour l'année courante	
	1934	1933	EN PLUS	EN MOINS
1° — IMPORTATIONS				
De France	24.402	19.824	4.578	—
Des Colonies Françaises	1.418	1.606	212	—
De l'Étranger	118.680	171.977	—	53.297
TOTAUX	144.500	193.007	4.790	53.297
2° — EXPORTATIONS ET RÉEXPORTATIONS				
A destination :				
De France	184.046	125.135	58.911	—
Des Colonies Françaises	2.353	967	1.386	—
De l'Étranger	176.184,5	107.883	68.301,5	—
TOTAUX	362.583,5	233.985	128.598,5	—
3° — COMMERCE TOTAL				
(IMPORTATIONS, EXPORTATIONS et RÉEXPORTATIONS)				
Avec la France	208.448	144.959	63.489	—
Avec les Colonies Françaises	3.771	2.173	1.598	—
Avec l'Étranger	294.864,5	279.860	68.301,5	53.297
TOTAUX	507.083,5	426.992	133.388,5	53.297

STATISTIQUES COMMERCIALES ANNUELLES

Etat des principaux fournisseurs et clients des années 1932, 1933 et 1934

(COMMERCE SPÉCIAL)

PRINCIPAUX FOURNISSEURS	IMPORTATIONS DE LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (valeurs exprimées en francs)		
	1932	1933	1934
	France	12.094	8.915
Allemagne	14.892	6.371	1.909
Angleterre	16.676	10.700	12.527
Belgique	1.788	891	529
Etats-Unis	6.398	3.155	2.941,5
Hollande	1.576	1.617	961
Japon			1.229
Autres pays	12.063	9.956	7.245,5
TOTAUX	65.487	41.605	32.200

PRINCIPAUX CLIENTS	EXPORTATIONS DE LA PÉRIODE CORRESPONDANTE DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (valeurs exprimées en francs)		
	1932	1933	1934
	France	15.419	18.932
Colonies françaises		20	96
Allemagne		2.953	6.510
Angleterre	5.958	2.176	2.249
Belgique	2.863	8	543
Etats-Unis			1.450
Hollande	1.032	798	1.632
Espagne			273
Autres pays	3.176	2.468	2.028,5
TOTAUX	28.448	27.355	28.061,5

MOUVEMENT GÉNÉRAL DE LA NAVIGATION
PENDANT LES ANNÉES 1933 ET 1934.

ENTRÉES

PORTS	NAVIRES ENTRÉS				MARCHANDISES DÉBARQUÉES					
	NOMBRES		JAUGE TONNEAUX		QUANTITÉS Q. M.		VALEURS (MILLIERS DE FRANCS)			
	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934		
LOMÉ . . .	long cours	Vapeurs. . .	320	303	1.025.707	1.016.671	187.264	166.706	29.898	27.314
		Voiliers . . .								
	autres . . .	Vapeurs. . .								
		Voiliers . . .								
ANÉCHO	long cours	Vapeurs. . .	11	12	27.622	36.037	—	—	—	—
		Voiliers . . .								
	autres . . .	Vapeurs. . .								
		Voiliers . . .								
TOTAL			331	315	1.053.329	1.052.708	187.264	166.706	29.898	27.314

SORTIES

PORTS	NAVIRES SORTIS				MARCHANDISES EMBARQUÉES					
	NOMBRES		JAUGE TONNEAUX		QUANTITÉS Q. M.		VALEURS (MILLIERS DE FRANCS)			
	1933	1934	1933	1934	1933	1934	1933	1934		
LOMÉ . . .	long cours	Vapeurs. . .	322	303	1.030.016	1.016.671	202.200	326.283	28.732	29.109
		Voiliers . . .								
	autres . . .	Vapeurs. . .								
		Voiliers . . .								
ANECHO	long cours	Vapeurs. . .	11	12	27.622	36.037	19.092	23.885	1.054	1.188
		Voiliers . . .								
	autres . . .	Vapeurs. . .								
		Voiliers . . .								
TOTAL			333	315	1.057.638	1.052.708	221.292	350.168	29.786	30.297

ÉTAT DES IMPORTATIONS

pendant l'année 1934

COMMERCE SPÉCIAL

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
1. Bêtes de somme	Angleterre . . .	Têtes Q. M.		1 0,5			1	
	TOTAUX . . .	Têtes Q. M.		1 0,5			1	
4. Viandes salées ou autrement pré- parées	France	Q. M.	8	9	11	19	19	19
	Allemagne	—	2	2	2	6	5	3
	Angleterre	—	35	33	28	49	52	41
	U. S. A.	—	5	1	6	8	1	4
	Hollande	—		2	1		3	1
	Autres pays	—	2	2	16	1	4	14
	TOTAUX	—	52	49	64	83	84	82
5. Conserves de viandes en boîtes	France	Q. M.	16	29	14	31	43	25
	Allemagne	—	1			1		
	Angleterre	—	32	34	29	17	18	8
	Belgique	—			2			1
	U. S. A.	—	31	126	142	16	52	37
	Hollande	—	11	25	20	6	8	4
	Autres pays	—	2	1	1	1	2	1
TOTAUX	—	93	215	208	72	123	76	
7. Lait en conserve	France	Q. M.	95	98	70	57	61	45
	Allemagne	—	24	4		15	2	
	Angleterre	—	26	31	11	17	18	6,5
	Belgique	—	2		1	1		0,5
	U. S. A.	—	2			5		
	Hollande	—	30	46	38	18	28	23
	Autres pays	—	58	57	41	33	33	22
TOTAUX	—	237	236	161	146	142	97	
8. Poissons secs, salés ou fumés	France	Q. M.	2	17	4	1	5	1
	Allemagne	—	2			0,5		
	Autres pays	—	1.718	1.315	1.394	687	329	316
	TOTAUX	—	1.722	1.332	1.398	688,5	334	317

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
9 Farine de froment.	France . . .	Q. M.	14	22	3	2	2	0,5
	Angleterre . .	—	22	46	2	3	5	1
	Belgique . . .	—	19			3		
	U. S. A. . . .	—	2.804	2.570	2.977	391	249	215,5
	Autres pays . .	—	5	27		1	2	
	TOTAUX . . .	—	2.864	2.665	2.982	400	258	217
10. Riz	France . . .	Q. M.	224	80	52	21	7	3,5
	Allemagne . .	—	40			4		
	Angleterre . .	—	83	35	2	8	4	0,5
	Belgique . . .	—	100			10		
	U. S. A. . . .	—		20			2	
	Hollande . . .	—	32	203		3	19	
	Autres pays . .	—	1.766	3.029	3.475	159	260	201
TOTAUX . . .	—	2.245	3.367	3.529	205	292	205	
11. Biscuits de mer	France . . .	Q. M.	99	90	84	27	24	21
	Allemagne . .	—	3	2		1	1	
	Angleterre . .	—	36	64	48	10	20	13
	U. S. A. . . .	—			2			1
	Autres pays . .	—			44			10,5
TOTAUX . . .	—	138	156	178	38	45	45,5	
12. Noix de colas	Autres pays . .	Q. M.	326	1.011	390	246	506	195
	TOTAUX . . .	—	326	1.011	390	246	506	195
13. Légumes secs	France . . .	Q. M.	24	27	15	7	8	5
	Angleterre . .	—			2			1
	Belgique . . .	—			5			2
	Hollande . . .	—			3			1
	Autres pays . .	—		2			1	
TOTAUX . . .	—	24	29	25	7	9	9	
14. Pommes de terre	France . . .	Q. M.	31	55	65	2	5	8
	Angleterre . .	—		15	15		2	2
	Belgique . . .	—	46	14	8	5	0,5	0,5
	U. S. A. . . .	—				2	6	
	Hollande . . .	—	37	88	189			13
	Autres pays . .	—	20	8	52	3	1	4,5
TOTAUX . . .	—	134	180	329	12	14,5	28	
15. Sucres	France . . .	Q. M.	3.210	2.797	3.250	392	362	351
	Allemagne . .	—	131	140	25	18	14	2
	Angleterre . .	—	14	396	115	3	54	13
	Autres pays . .	—	588	368	678	82	40	61,5
	TOTAUX . . .	—	3.943	3.701	4.068	495	470	427,5

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
16. Café	France . . .	Q. M.			0,5			1
	Angleterre . .	—	1			3		
	Autres pays . .	—	0,5	16	1	0,5	21	1
	TOTAUX . . .	—	1,5	16	1,5	3,5	21	2
17. Chocolat	France . . .	Q. M.	11	11	8	14	12	8
	Allemagne . .	—		0,5			1	
	Angleterre . .	—	6	4	4	9	8	4
	Hollande . . .	—	1			1		
	Autres pays . .	—	0,5	1		2	3	
TOTAUX . . .	—	18,5	16,5	12	26	24	12	
18. Poivre	Angleterre . .	Q. M.	1	1	1	2	2	2
	U. S. A. . . .	—	0,5			2		
	TOTAUX . . .	—	1,5	1	1	4	2	2
19. Thé	Allemagne . .	Q. M.	0,5	0,5		0,5	1	
	Angleterre . .	—	4	3	2	11	8	4
	Autres pays . .	—	1	2	5	2	5	11
	TOTAUX . . .	—	5,5	5,5	7	13,5	14	15
20. Tabacs en feuil- les ou en côtes	Angleterre . .	Q. M.	30	5		33	0,5	
	U. S. A. . . .	—	1.782	1.557	1.539	1.641	1.149	829
	Autres pays . .	—	3			3		
	TOTAUX . . .	—	1.815	1.562	1.539	1.677	1.149,5	829
21. Tabacs fabriqués	France . . .	Q. M.	7	3	7	17	6	13
	Allemagne . .	—	0,5		1	4		2
	Angleterre . .	—	52	48	119,5	313	244	237
	Belgique . . .	—	2	1	0,5	4	1	2
	U. S. A. . . .	—	0,5	3	1	3	6	5
	Hollande . . .	—	1	0,5	1	8	2	3
	Autres pays . .	—	26	21	15,5	37	36	28
	TOTAUX . . .	—	89	76,5	145,5	386	295	290
	autres	Q. M.	2	2	2	4	3	3
Angleterre . .	—		0,5			1		
TOTAUX . . .	—	2	2,5	2	4	4	3	
22. Huile fixe pure d'olive	France . . .	Q. M.	43	39	23	33	27	15
	Angleterre . .	—			1			0,5
	Autres pays . .	—			2			2
	TOTAUX . . .	—	43	39	26	33	27	17,5

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
23. Huile fixe pure d'arachide.	France . . .	Q. M.	97	82	86	52	37	37
	Allemagne . .	—			2			1
	Angleterre . .	—	1	2	4	1	1	2
	TOTAUX . . .	—	98	84	92	53	38	40
24. Huiles fixes pures et autres	France . . .	Q. M.	125	73	73	65	33	20,5
	Allemagne . .	—		1	2		2	1
	Angleterre . .	—	68	48	63	30	24	24
	Belgique . . .	—	11	2	1	6	1	0,5
	U. S. A. . . .	—	2			1		
	Hollande . . .	—	4	16	26	2	4	6,5
	Autres pays . .	—		9	10		4	4
TOTAUX . . .	—	210	149	175	104	68	56,5	
25. Bois communs	France . . .	Q. M.		2.604	80		157	10
	Allemagne . .	—	343	286	83	29	28	8
	Angleterre . .	—	31	132		4	20	
	Belgique . . .	—	55			7		
	U. S. A. . . .	—		643			79	
	Autres pays . .	—	3.062	2.649	1.267	298	248	102,5
TOTAUX . . .	—	3.491	6.314	1.430	338	532	120,5	
26. Bois exotiques	Angleterre . .	Q. M.		98			5	
	Autres pays . .	—	1.536	3	13	116	1	1,5
	TOTAUX . . .	—	1.536	101	13	116	6	1,5
27. Légumes frais	France . . .	Q. M.	17	26	35	7	9	11
	Angleterre . .	—		7	20		1	4
	Belgique . . .	—	1			0,5		
	Hollande . . .	—	5		23	0,5		3
	Autres pays . .	—			4			55
TOTAUX . . .	—	23	33	82	8	10	19,5	
28. Légumes salés, confits ou conser- vés autres	France . . .	Q. M.	76	52	24	46	38	19
	Allemagne . .	—	2	1		1	1	
	Angleterre . .	—	21	30	6	12	15	3
	Belgique . . .	—	31	27	25	19	14	9
	U. S. A. . . .	—	6	13	14	4	7	5
	Hollande . . .	—		2	3		1	1
	Autres pays . .	—	51	25	6	22	7	2
TOTAUX . . .	—	187	150	78	104	83	39	

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
29 Vins ordinaires	France . . .	Hectolitres	1.050	1.143	661	359	399	209
	Allemagne . . .	—	28	3	7	7	4	6
	Hollande . . .	—	14	1		4	0,5	
	Autres pays . . .	—	2.641	2.907	1.255	685	754	349
	TOTAUX . . .	—	3.733	4.054 Q M 2.825	1.923 2.075	1.055	1.157,5	564
30 Vins mousseux	France . . .	Hectolitres	42	35	27	125	90	80
	Angleterre . . .	—			0,5			1
	Belgique . . .	—			1			1
	TOTAUX . . .	—	42	35 Q M 44	28,5 Q M 67	125	90	82
31 Vins de liqueur	France . . .	Hectolitres	135	100	71	134	107	71
	Allemagne . . .	—	40	15	4	22	7	2
	Angleterre . . .	—	7	5	1	12	10	3
	Hollande . . .	—	25	54	13	25	38	8
	Autres pays . . .	—	85	34	22,5	46	30	23
TOTAUX . . .	—	292	208 Q M 177	111,5 Q M 164	239	192	107	
32 Bières	France . . .	Hectolitres	20	97	18	7	27	7
	Allemagne . . .	—	856	481	286	282	165	112
	Angleterre . . .	—	196	159	577	58	63	21
	Belgique . . .	—	20			7		140
	Hollande . . .	—	539	259	398	166	101	
	Autres pays . . .	—	25	139	348	8	52	122,5
TOTAUX . . .	—	1.656	1.135 Q M 1.101	1.627 Q M 1.520	528	408	402,5	
33 Limonades	France . . .	Hectolitres	3	4	1	1	2	1
	Allemagne . . .	—	122	162	164	33	42	41
	Angleterre . . .	—	12	5	13	4	3	6
	Autres pays . . .	—			2			1
	TOTAUX . . .	—	137	171 Q M 300	180 Q M 331	38	47	49
34. Bois- sons dis- tillées	France . . .	Hectolitres de liquide	31	32	14	108	89	42
	Autres pays . . .	—						
	TOTAUX . . .	—	31	32 Q M 48	14 Q M 73	108	89	42
Rhums et Tafias	France . . .	Hectolitres d'Alcool pur	41	26	19	103	67	48
	Autres pays . . .	—	6	4	5	5	4	11
	TOTAUX . . .	—	47	30 Q M 50	24 Q M 76	108	71	59

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
34. Bois- sons dis- tillées	Geniè- vre et alcools Autres	Hectolitres d'Alcool pur	1			2		
		—	1	1		1	2	
		—	67	69	69	274	269	252
		—	85	67	33	142	89	50
		—			2			7
	TOTAUX	—	154	137 Q M 274	104 Q M 298	419	360	309
	Liqueurs	Hectolitres d'Alcool pur	24	25	14	70	72	43
		—	1		0,5	2		0,5
		—	0,5			1		
		—	1			3		
TOTAUX		—	26,5	25 Q M 80	14,5 Q M 59	76	72	43,5
35. Eaux minérales naturelles et arti- ficielles et vinaig- res	Q. M.	356	269	222	102	70	67	
	—		5	33		1	6	
	—	11	11	2	4	3	1	
	—	85	165	70	20	30	14	
	TOTAUX	—	452	450 Q M 449	327 Q M 582	126	104	88
37. Ciment	Q. M.	1.814	810		56	19		
	—	4.750			145			
	—	11.545	12.952	11.220	329	305	229	
	—	9.182	5.830	2.153	276	136	45	
	TOTAUX	—	30.605	34.939	28.297	900	816	552
38. Autres maté- riaux de cons- truction	Q. M.	1.061	711	512	89	53	33,5	
	—		10			1		
	—	487	529	245	34	23	12	
	—	50	1	50	3	0,5	1	
	TOTAUX	—	1.518	1.251	807	126	77,5	46,5
39. Hui- les mi- nérales	Brutes	Q. M.	60	30	51	7	3	4
		—	11			1	37	
		—	690	607	471	49		30
		—	47	8		4	1	
		—		2	12		0,5	1
	TOTAUX	—	808	647	534	61	41,5	35
	Raffinées	Q. M.	9.887	5.650	7.127	1.286	560	667
		—		2.548	1.111		258	88
		TOTAUX	—	9.887	8.198	8.238	1.286	818

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
39 Huiles minérales Essences	France	Q. M.		10			6	
	U. S. A.	—	6.834	5.321	5.571	1.092	628	598
	Autres pays	—	1	1.483	747	0,5	174	77
	TOTAUX	—	6.835	6 814	6.318	1.092,5	808	675
40 Mazout	France	Q. M.	2.458			152		
	U. S. A.	—	793	175	214	52	9	19
	Hollande	—	245			14		
	Autres pays	—	1.321	2.990	1.344	80	173	127
TOTAUX	—	4.817	3.165	1.558	298	182	146	
41 Huiles de grais- sage et autres huiles lourdes.	France	Q. M.	255	130	33	25	16	7
	Allemagne	—	24	54	54	6	13	11
	Angleterre	—	54	10	26	12	2	2
	Belgique	—	401	263	71	73	51	15
	U. S. A.	—	1.298	576	753	344	88	98
	Autres pays	—		15	24		3	9
TOTAUX	—	2 032	1.048	961	460	173	142	
42 Houilles	France	Q. M.	50.772	100	13.289	815	3	141
	Allemagne	—	300			8		
	Angleterre	—	311	24 510	61	6	416	1
	Belgique	—	789	289	292	28	10	7
TOTAUX	—	52.172	24.899	13.642	857	429	149	
43 Rails	France	Q. M.	1 028			68		
	Allemagne	—	72.062	13.600		7.189	1.383	
	TOTAUX	—	73.090	13.600		7.257	1.383	
44. Fer, acier en barres, tôles, fils, etc. et autres mé- taux	France	Q. M.	6.347	565	523,5	966	101	61
	Allemagne	—	23.446	12.980	131	2.551	1.432	11,5
	Angleterre	—	4.493	4.361	2.716	4.721	1.001	364
	Belgique	—	1.166	1.075	1.422	94	76	139,5
	U. S. A.	—	672			393		5,5
	Hollande	—			74			0,5
	Japon	—			2			
	Autres pays	—	18	36	89	1.086	3.073	5.654
TOTAUX	—	36.142	19.017	4.957,5	9.811	5.683	6.236	
45. Chlorure de sodium (sel)	France	Q. M.	216	729	14	5	30	0,5
	Allemagne	—	11	477	4	1	11	0,5
	Angleterre	—	10	7	14	2	2	3
	Hollande	—			4			0,5
	Autres pays	—	31.196	17.978	30.848	467	242	428
TOTAUX	—	31.433	19.191	30.884	475	285	432,5	

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
47. Quinine.	France . . .	Kilogs.	4	11	4,5	13	263	95
	Allemagne .	—	0,5	0,5	0,5	1	1	0,5
	Angleterre .	—	0,5		0,5	1		2
	TOTAUX . . .	—	5	11,5	5,5	15	264 ⁸	97,5
48. Carbure de calcium	France . . .	Q. M.	109	73	58	21	11	8
	Allemagne .	—	2			0,5		
	Angleterre .	—	18	15	21	4	3	3
	Autres pays .	—			22			3,5
TOTAUX . . .	—	129	88	101	25,5	14	14,5	
52. Sel de potasse.	France . . .	Q. M.		1	1,5		0,5	1,5
	Autres pays .	—	48	38	119	5	4	14
	TOTAUX . . .	—	48	39	120,5	5	4,5	15,5
53. Sels de soude et produits chimiques n/d	France . . .	Q. M.	178	254	135	107	363	198
	Allemagne .	—	14	4	4	7	3	2,5
	Angleterre .	—	40	54	77	34	31	47
	Belgique . .	—	5	17	6	4	5	2
	U. S. A. . . .	—			1			0,5
	Hollande . .	—		2	2		4	5,5
	Autres pays .	—	69	53	91	10	6	4,5
	TOTAUX . . .	—	306	384	316	162	412	260
Encres	France . . .	Q. M.	9	3	9	7	2	6
	Angleterre .	—	4	3	2	5	1	2
	Belgique . .	—	1			0,5		
	Japon	—			2			1
TOTAUX . . .	—	14	6	13	12,5	3	9	
55. Couleurs	France . . .	Q. M.	265	153	113,5	120	86	35
	Angleterre .	—	402	191	311	431	210	290
	Allemagne .	—	29	63	62	12	35	27,5
	Belgique . .	—	9	20	84	6	17	66
	Hollande . .	—	1	3	5,5	4	3	3
	Japon	—			2			1
	Autres pays .	—	0,5			1		
	TOTAUX . . .	—	706,5	430	578	574	351	422,5
56. Parfumeries de toutes sortes	France . . .	Q. M.	106	73	40	148	102	64
	Allemagne .	—	167	71	89	145	68	80
	Angleterre .	—	236	261	309	181	196	145
	Belgique . .	—	1			1		
	U. S. A. . . .	—	4	1	1,5	14	1	1,5
	Hollande . .	—		1	2		1	1
	Japon	—			2,5			2,5
	Autres pays .	—	3	1	1	3	0,5	4
TOTAUX . . .	—	517	408	445	492	368,5	298	

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
57 Savons, autres que de parfumerie	France . . .	Q. M.	562	446	636	165	104	134
	Allemagne . .	—	28	7	9	9	1	1
	Angleterre . .	—	307	204	390	99	52	83
	Belgique . . .	—	4	1	1	1	0,5	0,5
	Autres pays . .	—	1			0,5		
	TOTAUX . . .	—	902	650	1.034	274,5	156	218,5
58 Médicaments composés	Eaux distillées alcooliques							
	France . . .	Q. M.	16	9	11	34	21	22
	Allemagne . .	—	0,5	3	4	1	2	1
	Angleterre . .	—	18	2	2	11	3	3
	U. S. A. . . .	—	3	1	1	8	3	2
	Autres pays . .	—			1			2
TOTAUX . . .	—	37,5	15	19	54	29	30	
Autres	France . . .	Q. M.	6	35	23	90	802	76
	Allemagne . .	—	4	1	1	7	1	4
	Angleterre . .	—	142	82	100	103	69	65
	Belgique . . .	—	5	0,5	0,5	4	1	1
	U. S. A. . . .	—	3			6		
	TOTAUX . . .	—	160	118,5	124,5	210	873	146
59 Poteries . .	France . . .	Q. M.	109	3	74	14	3	11
	Allemagne . .	—	56	6	2	6	3	2
	Angleterre . .	—	2		2	2		4
	Belgique . . .	—			9			1
	U. S. A. . . .	—		5			0,5	
	TOTAUX . . .	—	167	14	87	22	6,5	18
60 Faïences de toutes sortes . .	France . . .	Q. M.	5	11	3	5	4	1
	Allemagne . .	—	19	66	48	8	28	11
	Angleterre . .	—	57	31	18	24	15	11
	Belgique . . .	—	4	18	3	2	5	1
	Hollande . . .	—	9	21		9	20	
	Japon	—			3			1
	Autres pays . .	—	27	72	10	12	36	3,5
	TOTAUX . . .	—	121	219	85	60	108	28,5
61 Porcelaines de toutes sortes . .	France . . .	Q. M.	51	28	88	14	9	39
	Allemagne . .	—	13	93	7	8	44	5
	Angleterre . .	—	1	5	3	2	3	2
	Japon	—			11			3
	Autres pays . .	—	3	1	2	1	1	1
	TOTAUX . . .	—	68	127	111	25	57	50

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
62 Verres et cristaux	France . . .	Q. M.	63	191	36	76	103	72
	Allemagne . . .	—	46	33	28	32	26	22,5
	Angleterre . . .	—	22	30	29	23	31	32
	Belgique . . .	—	41	80	47	15	28	15
	U. S. A. . . .	—	2		2	0,5		1
	Hollande . . .	—	4	3	11	12	21	6
	Japon	—			27			11
	Autres pays . .	—	4	17	21	14	23	40,5
TOTAUX	—		182	354	201	172,5	232	200
63 Fils polis	France	Q. M.	5	5	16	4	3	14
	Allemagne . . .	—	1		5	1		7
	Angleterre . . .	—	56	35	41	30	32	15
	Belgique	—	3	8	16	3	7	8
	Autres pays . .	—	3			2		
TOTAUX	—		68	48	78	40	42	44
64 Fils de coton et autres fils	France	Q. M.	2	2	1,5	4	9	3
	Allemagne . . .	—	3	5	1,5	6	12	5
	Angleterre . . .	—	325	230	242	547	358	343
	Belgique	—	14	9	22	33	15	46
	Japon	—			4			7
	Autres pays . .	—	2	1		3	1	
TOTAUX	—		346	247	271	593	395	404
65 Ficelles et cordages	France	Q. M.	79	5	4	59	5	1
	Allemagne . . .	—	5	2	1	3	2	1
	Angleterre . . .	—	40	175	81	17	57	21
	Belgique	—		2	2		6	0,5
TOTAUX	—		124	184	88	79	70	23,5
66. Tissus de jute, y compris les sacs	France	Q. M.	16	16	27	34	18	28
	Allemagne . . .	—	3	7	2	5	4	2
	Angleterre . . .	—	727	1.626	897	237	378	228
	Belgique	—	159	128	112,5	44	68	40
	Autres pays . .	—	2.873	1.753	4.892	776	426	1.030
TOTAUX	—		3.778	3.530	5.900,5	1.096	894	1.328
67. Tissus de coton	France	Q. M.	11	15	17,5	31	48	51
	Allemagne . . .	—	104	47	17,5	215	106	33
	Angleterre . . .	—	3.284	2.409	2.007,5	7.068	4.566	3.980
	Belgique	—	11	19	2,5	24	46	5
	U. S. A.	—		16	29		19	22
	Hollande	—	207	260	174	989	1.136	598
	Japon	—			693			615
	Autres pays . .	—	269	452	598	724	726	709
TOTAUX	—		3.886	3.218	3.539	9.051	6.647	6.013

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)			
			1932	1933	1934	1932	1933	1934	
67. Tissus de coton	Couver- tures	France . . .	Q. M.	25	4	2	15	12	4
		Allemagne . . .	—	9	6	7	9	8	3
		Angleterre . . .	—	4	3	3	8	5	3
		Belgique . . .	—	12	23	3	16	15	3
		Hollande . . .	—	48	32	14	53	31	11
		Japon . . .	—			1			1
		Autres pays . . .	—	4	3		12	4	
TOTAUX . . .	—	102	71	30	113	75	25		
67. Tissus de coton	Bonnet- terie	France . . .	Q. M.	5	3	4	14	8	6
		Allemagne . . .	—	1	4	3	5	4	17
		Angleterre . . .	—	29	21	8	61	41	16
		Japon . . .	—			84			139
		Autres pays . . .	—	54	81	2,5	149	152	13
TOTAUX . . .	—	89	109	101,5	229	205	191		
67. Tissus de coton	Passe- mente- rie	France . . .	Q. M.		0,5	0,5		1	1
		TOTAUX . . .	—		0,5	0,5		1	1
68. Tissus de laine		France . . .	Q. M.	1	3	1,5	4	13	10
		Allemagne . . .	—	0,5	1	0,5	2	4	1
		Angleterre . . .	—	11	12	7,5	60	51	37
		Belgique . . .	—		0,5			1	
		Hollande . . .	—	2			2		
		Autres pays . . .	—	2	7	0,5	11	34	2
TOTAUX . . .	—	16,5	23,5	10	79	103	50		
69. Tissus de soie et de bourre de soie.		Allemagne . . .	Q. M.		1			11	
		Angleterre . . .	—	1	4		10	22	
		Japon . . .	—			0,5			2
		Autres pays . . .	—		1			5	
TOTAUX . . .	—	1	6	0,5	10	38	2		
70. Tissus de soie artificielle.		France . . .	Q. M.	0,5	1	1	2	20	22
		Allemagne . . .	—	1	1	1	7	8	5
		Angleterre . . .	—	28	21	14	140	100	92
		Belgique . . .	—	1		32	1		81
		Hollande . . .	—	1	1		4	4	
		Japon . . .	—						
		Autres pays . . .	—	18	14	6	270	108	96
TOTAUX . . .	—	49,5	38	54	44	240	296		
71. Vêtements et lingerie		France . . .	Q. M.	11	17	9,5	70	63	44
		Allemagne . . .	—	2	1	1	12	3	2
		Angleterre . . .	—	60	64	26	230	161	99
		Belgique . . .	—	57	3		25	12	
		U. S. A. . . .	—	3			3		
		Hollande . . .	—	3			1		
		Japon . . .	—			94			177
		Autres pays . . .	—	80	89	64,5	444	279	197
TOTAUX . . .	—	216	174	195	785	518	519		

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
72. Papier et ses applications	France . . .	Q. M.	337	183	101,5	290	204	111,5
	Allemagne . . .	—	70	91	37,5	33	40	40
	Angleterre . . .	—	50	51	112	60	50	55
	Belgique . . .	—	1	1	23	1	5	8
	U. S. A. . . .	—		0,5			1	
	Hollande . . .	—	70	137	77	29	45	19
	Autres pays . . .	—		1	50		2	12
	TOTAUX . . .	—	534	484,5	427	415	347	245,5
73. Peaux et pelleteries préparées	France . . .	Q. M.	2		0,5	8		2
	Allemagne . . .	—	1	1		2	2	
	Angleterre . . .	—	4	7	2	9	10	2
	Belgique . . .	—		0,5			1	
	TOTAUX . . .	—	7	8,5	2,5	19	13	4
74. Chaussures	France . . .	Q. M.	2	2	1	11	10	3
	Allemagne . . .	—	2	0,5	0,5	7	2	1
	Angleterre . . .	—	5	6	7	30	30	25
	Belgique . . .	—	1	1		7	6	
	Japon	—			8			11
	Autres pays . . .	—	0,5			1		
	TOTAUX . . .	—	10,5	9,5	16,5	56	48	40
75. Autres ouvrages en peau	France . . .	Q. M.	9	3	5	61	10	11
	Allemagne . . .	—	6	2	2	11	6	5
	Angleterre . . .	—	1	4	6	4	13	11
	Belgique . . .	—	1	0,5		2	1	
	Autres pays . . .	—		1			1	
	TOTAUX . . .	—	17	10,5	13	78	31	27
76. Orfèvrerie et bijouterie	France . . .	Q. M.	8	1	1	8	3	2
	Allemagne . . .	—	0,5		0,5	1		3
	Angleterre . . .	—	0,5	0,5		2	3	
	Autres pays . . .	—	2	0,5	1,5	12	1	8
	TOTAUX . . .	—	11	2	3	23	7	13
77. Horlogerie	France . . .	Q. M.	1	1	2	2	3	8
	Allemagne . . .	—	1	3	2	4	9	6
	Angleterre . . .	—	0,5			1		
	Belgique . . .	—			0,5			2
	Autres pays . . .	—	0,5	0,5	0,5	2	2	3
	TOTAUX . . .	—	3	4,5	5	9	14	19

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
78. Machines à vapeur et machines motrices	France . . .	Nombre Q. M.	1 563				610	
	Allemagne . . .	Nombre Q. M.			475			465
	TOTAUX . . .	Nombre Q. M.	1 563		475		610	465
79. Machines agricoles, y compris les tracteurs	France . . .	Nombre Q. M.	1	12	32	1	21	27
	Allemagne . . .	Nombre Q. M.		1			1	
	Angleterre . . .	Nombre Q. M.		52			37	
	Belgique . . .	Nombre Q. M.	20				15	
	U. S. A. . . .	Nombre Q. M.			1			0,5
	Autres pays	Nombre Q. M.			1			1
	TOTAUX . . .	Nombre Q. M.	21	65	34	16	59	28,5
80. Machines et appareils électriques	France . . .	Q. M.	40	75	101	143	225	191
	TOTAUX . . .	—	40	75	101	143	225	191
81. Autres machines et mécaniques	France . . .	Q. M.	701	834	189	2.266	758	396
	Allemagne . . .	—	164	409	18	314	110	34
	Angleterre . . .	—	143	128	95	157	174	116
	Belgique . . .	—	18	66	1	30	91	3
	U. S. A. . . .	—	118	18	7,5	489	53	21
	Hollande . . .	—			1			2
	Autres pays	—	23	23	7	29	33	7
TOTAUX . . .	—	1.167	1.478	318,5	3.285	1.219	579	
82. Outils emmanchés ou non	France . . .	Q. M.	271	191	75	133	92	53
	Allemagne . . .	—	184	326	245	63	110	55
	Angleterre . . .	—	99	42	12	20	13	3
	Belgique . . .	—	25	44	10	7	6	5
	TOTAUX . . .	—	579	603	342	223	221	116
83. Coutellerie	France . . .	Q. M.	2	0,5	2,5	12	3	4
	Allemagne . . .	—	83	104	124	53	83	93
	Angleterre . . .	—	35	35	26	26	20	9
	Belgique . . .	—		5	13,5		1	6
	TOTAUX . . .	—	120	144,5	168	91	107	112

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
84. Articles de ménage	France . . .	Q. M.	76	23	28,5	57	19	9
	Allemagne . . .	—	123	135	133	74	82	79
	Angleterre . . .	—	514	770	462	255	329	187
	Belgique . . .	—	41	16	26	25	11	7
	Hollande . . .	—	5	15	7	4	4	3
	Japon . . .	—			94			29
	Autres pays . . .	—	128	117	125	136	91	92,5
TOTAUX . . .	—	887	1.076	875,5	551	536	406,5	
85. Autres ouvrages en métaux	France . . .	Q. M.	2.048	3.767	337,5	734	822	158
	Allemagne . . .	—	16 055	3.714	918	2.916	1.162	202,5
	Angleterre . . .	—	197	807	1.261	94	146	264
	Belgique . . .	—	78	774	91	21	115	28
	U. S. A. . . .	—	1.179	899	1.011,5	314	217	270,5
	Hollande . . .	—		9	16		1	3
	Autres pays . . .	—	6	161	842	9	60	81
TOTAUX . . .	—	19.563	10.131	4.477,5	4.088	2.523	1.007	
86. Armes, poudres et munitions	France . . .	Q. M.	138	81	29	169	135	140,5
	Allemagne . . .	—	3	7		4	6	
	Angleterre . . .	—	75	30	29	104	30	18
	Belgique . . .	—	2	7		3	11	
	Autres pays . . .	—	0,5			16		
TOTAUX . . .	—	218,5	125	58	296	182	158,5	
87. Meubles	France . . .	Q. M.	40	9		28	5	
	Allemagne . . .	—	2			2		
	Angleterre . . .	—	68	101	85	23	28	24
	Belgique . . .	—	10	3		4	1	
	Autres pays . . .	—	14		17	4		1,5
TOTAUX . . .	—	134	113	102	61	34	25,5	
88. Futailles vides en bois, montées ou non montées, cerclées	Angleterre . . .	Q. M.	167		277	11		35
	Hollande . . .	—	250		250	25		33
	TOTAUX . . .	—	417		527	36		68
89. Autres ouvrages en bois	France . . .	Q. M.	104	40	29	46	10	11
	Allemagne . . .	—		11	19		3	5
	Angleterre . . .	—	8	1	4	4	1	2
	Belgique . . .	—	1			1		
	Autres pays . . .	—	79	6		5	2	
TOTAUX . . .	—	192	58	52	56	16	18	

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
90. Instruments de musique	France . . .	Q. M.	3	4	5,5	17	11	10
	Allemagne . . .	—	1	6	1	4	15	2
	Angleterre . . .	—	12	9	9	50	43	33
	U. S. A. . . .	—	0,5		1	1		0,5
	Japon	—			1			1
	Autres pays . . .	—	1	0,5		2	1	
	TOTAUX	—		17,5	19,5	17,5	74	70
91. Ouvrages de sparierie et de vannerie	France	Q. M.		1			0,5	
	Angleterre . . .	—	10	4	0,5	4	1	1
	Belgique	—		3			2	
	Japon	—			104			34
	Autres pays . . .	—	89	51	4,5	43	23	3
	TOTAUX	—	99	59	109	47	26,5	38
92. Voitures pour voies ferrées .	France	Nombre Q. M.	46 701	48 2.421	4 42	303	795	103
	Allemagne . . .	Nombre Q. M.		2.063			873	
	Belgique	Nombre Q. M.	1.471			824		
	TOTAUX	Nombre Q. M.	46 2.172	48 4.486	4 42	1.127	1.668	103
93. Motocyclettes et pièces déta- chées	France	Nombre Q. M.	4 4			21		
	Angleterre . . .	Nombre Q. M.	7 11	2 6		14	5	
	U. S. A.	Nombre Q. M.	1 3			4		
	Autres pays . . .	Nombre Q. M.		1 2			2	
	TOTAUX	Nombre Q. M.	12 18	3 8		39	7	
	94. Vélocipèdes et pièces détachées.	France	Nombre Q. M.	36 11	28 12	13 4	29	25
Allemagne . . .		Nombre Q. M.	19 19		23 37	27	17	41
Angleterre . . .		Nombre Q. M.	255 55	344 68	388 87	88	125	121
Belgique		Nombre Q. M.		2	3		2	4
Japon		Nombre Q. M.			36 18			11
Autres pays . . .		Nombre Q. M.	14 2			6		
TOTAUX		Nombre Q. M.	324 87	372 96	480 149	150	169	183

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)			
			1932	1933	1934	1932	1933	1934	
95. Voi- tures auto- mobiles.	Voitures de tourisme.	France	Nombre	13	19	13			
			Q. M.	161	227	157	251	288	137
		Angleterre	Nombre	4	7	4			
			Q. M.	124	98	64	74	88	47
		Belgique	Nombre	1	5				
			Q. M.	11	60		16	72	
		U. S. A.	Nombre	7		8			
		Q. M.	82		117	90		69	
		Autres pays	Nombre			4			
		Q. M.			48			30	
		TOTAUX	Nombre	25	31	29			
			Q. M.	378	385	386	431	448	283
Camions.	France	Nombre			10				
		Q. M.			264			150	
	U. S. A.	Nombre			3				
		Q. M.			28			10	
	Autres pays	Nombre	66	51	23				
	Q. M.	430	567	231	317	171	90		
	TOTAUX	Nombre	66	51	36				
		Q. M.	730	567	523	317	171	250	
96. Accessoires et pièces détachées d'automobiles	France	Q. M.	61	66	38	306	197	91	
	Allemagne	—	1			3			
	Angleterre	—	4	10	12	9	14	12	
	U. S. A.	—	28	1	3	74	4	5	
	Autres pays	—	3	7	5	10	2	12	
	TOTAUX	—	97	84	58	402	217	120	
97. Embarcations	France	Q. M.	4	1		33	1		
	Angleterre	—		6			45		
	TOTAUX	—	4	7		33	16		
Pneus	France	Q. M.	85	60		181	112		
	Allemagne	—		23			30		
	Angleterre	—	29	36	4	38	44	4	
	Belgique	—	35	12		72	23		
	U. S. A.	—	16	2		27	3		
	Hollande	—	3	8		5	10		
	TOTAUX	—	168	141	4	323	222	4	
	98. Ou- vrages en ca- outchouc Chapes — Autos	France	Q. M.			71			118
Angleterre		—			14			16	
Belgique		—			4			5	
U. S. A.		—			3			4	
TOTAUX		—			9			143	

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
98. Ouvrages en caoutchouc — Chapes — Vélos.	France . . .	Q. M.			5			8
	Allemagne . . .	—			10			9
	Angleterre . . .	—			7			11
	Hollande . . .	—			5			6
	Japon . . .	—			6			5
	Autres pays . . .	—			3			1
	TOTAUX . . .	—			36			40
Autos . . .	France . . .	Q. M.	19	16	15	40	25	20
	Allemagne . . .	—		8			12	
	Angleterre . . .	—	22	15	5	21	27	10
	Belgique . . .	—		2	1		2	1
	U. S. A. . . .	—	9			13		
	Hollande . . .	—	13	4		22	6	
	TOTAUX . . .	—	63	45	21	96	72	31
98. Ouvrages en caoutchouc	France . . .	Q. M.			2			5
	Allemagne . . .	—			8			10
	Angleterre . . .	—			5			7
	Hollande . . .	—			3			4
	Japon . . .	—			3			2
	Autres pays . . .	—			1			0,5
	TOTAUX . . .	—			23			28,5
Autres ouvrages en caout- chouc . . .	France . . .	Q. M.	11	8	7,5	22	18	18
	Allemagne . . .	—	1	5	3	3	6	3
	Angleterre . . .	—	20	39	3	44	45	14
	Belgique . . .	—	1			2		
	Japon . . .	—			109			67,5
	Autres pays . . .	—	28	110	4	29	78	7
	TOTAUX . . .	—	61	162	128,5	100	147	109,5
99. Feutres pour doublage et autres	France . . .	Q. M.	27	46	6	43	37	30
	Allemagne . . .	—	32	51	77	19	16	45
	Angleterre . . .	—	45	87	37	33	56	20
	Belgique . . .	—	32	33		4	3	
	Japon . . .	—			1			2
	Autres pays . . .	—	0,5	3	1,5	1	3	7
	TOTAUX . . .	—	136,5	220	122,5	100	115	104
100. Brosserie . . .	France . . .	Q. M.	3	6	3	9	16	8
	Allemagne . . .	—	0,5		2	2		3
	Angleterre . . .	—	1	3	1	2	6	3
	Belgique . . .	—			2			2
	TOTAUX . . .	—	4,5	9	8	13	22	16

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
101. Allumettes	Allemagne . . .	1.000 boîtes Q. M.		15 1			1	
	Angleterre . . .	1.000 boîtes Q. M.	36 7			4		
	Belgique . . .	1.000 boîtes Q. M.	29 3	14 2	14 2	2	1	1
	Japon . . .	1.000 boîtes Q. M.			36 4			1
	Autres pays . . .	1.000 boîtes Q. M.	3.699 773	2.873 554	3.413 570	410	279	292
	TOTAUX . . .	1.000 boîtes Q. M.	3.764 783	2.889 557	3.463 576	416	281	294
102. Bimbeloterie	France . . .	Q. M.	108	224	411	458	390	225
	Allemagne . . .	—	72	75	32,5	51	63	62
	Angleterre . . .	—	19	47	34	64	83	62
	Belgique . . .	—	3	1		8	2	
	U. S. A. . . .	—	0,5			2		
	Hollande . . .	—		0,5			1	
	Japon . . .	—			9,5			11
	Autres pays . . .	—	338	155	189	3.331	617	728
TOTAUX . . .	—	542,5	502,5	346	3.911	1.156	1.088	
103. Colis postaux	France . . .	Longueur Nombre Q. M.	1.000 841 67	3.600 505 64	514 66	364	315	235
	Allemagne . . .	Nombre Q. M.	55 8	4 5	39 4	34	22	20
	Angleterre . . .	Nombre Q. M.	332 30	317 20	354 12	244	171	79
	Belgique . . .	Nombre Q. M.	1		60 2	2		5
	U. S. A. . . .	Nombre Q. M.	11 1	0,5	1,5	5	2	8
	Hollande . . .	Nombre Q. M.	0,5	0,5	1	1	1	1
	Japon . . .	Nombre Q. M.			1 2			6
	Autres pays . . .	Longueur Nombre Q. M.	5.400 67 8	4.600 188 7	49.200 182 9	26	48	29
	TOTAUX . . .	Longueur Nombre Q. M.	6.400 1.306 115,5	8.200 1.014 97	1.150 97,5 49.200	676	559	383

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE PROVENANCE	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
104. Autres articles	France . . .	Q. M.	339	392	328,5	399	277	173
	Allemagne . . .	—	32	48	45	25	41	21
	Angleterre . . .	—	275	296	290,5	247	244	197
	Belgique . . .	—	26	33	33	19	19	39
	U. S. A. . . .	—	182	63	122	109	24	40
	Hollande . . .	—	20	25	16	21	27	20,5
	Japon	—			2			1
	Autres pays . . .	—	450	217	1.114	1.076	84	145
TOTAUX	—		1.324	1.074	1.951	1.896	716	636,5
105. Conserve de tomates	France	Q. M.			0,5			0,5
	U. S. A. . . .	—			31			7
	Autres pays . . .	—			14			3
	TOTAUX	—			45,5			10,5
Total général des importations			314.231	193.007	144.500	65.487	41.605	32.200

L'Agent chargé de la statistique import :

OLIVEIRA

Lomé, le 20 janvier 1935

Le chef du bureau des douanes,

Toqué

ÉTAT DES EXPORTATIONS

pendant l'année 1934

COMMERCE SPÉCIAL

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
2. Porcs.	Colonies Françaises	Têtes Q. M.		3 2	4 2		0,5	0,5
	Autres pays	Têtes Q. M.	303 125	114 57	163 82	36	8	5
	TOTAUX	Têtes Q. M.	303 125	117 59	167 84	36	8,5	5,5
3 Bœufs	Colonies Françaises	Têtes Q. M.			15 30			3
	Autres pays	Têtes Q. M.	29 58	7 14	2 4	16	3	0,5
	TOTAUX	Têtes Q. M.	29 58	7 14	17 34	16	3	3,5
4. Moutons.	Autres pays	Têtes Q. M.	918 184	1.201 240	392 78	37	36	12
	TOTAUX	Têtes Q. M.	918 184	1.201 240	392 78	37	36	12
5. Chèvres	Autres pays	Têtes Q. M.	8 2	41 8	11 2	0,5	1	0,5
	TOTAUX	Têtes Q. M.	8 2	41 8	11 2	0,5	1	0,5
6. Peaux de bœufs	France	Q. M.		8	19		1	3
	Angleterre	—	3		96	1		16
	Autres pays	—	5	21	23	1	4	3
TOTAUX	—	8	29	138	2	5	22	
7. Peaux de moutons et de chèvres	France	Q. M.			4			1
	Angleterre	—	5			1		
	Autres pays	—	7	3	8	3	1	2
	TOTAUX	—	12	3	12	4	1	3

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
8. Coton non égrené	Angleterre . . .	Q. M.	31			0,5		
	TOTAUX . . .	—	31			0,5		
9. Volailles . . .	Autres pays . . .	Q. M.	14	17	15	8	6	5
	TOTAUX . . .	—	14	17	15	8	6	5
10. Poissons secs et crevettes . . .	Autres pays . . .	Q. M.	4.542	5 076	5.767	1.817	1.269	1.327
	TOTAUX . . .	—	4.542	5.076	5.767	1.817	1.269	1.327
11. Dents et défenses d'éléphant . . .	France . . .	Q. M.			1			3
	TOTAUX . . .	—			1			3
12. Arachides en coques . . .	Colonies Françaises	Q. M.		5			0,5	
	Autres pays . . .	—	1.319	638	1.122	53	23	34
	TOTAUX . . .	—	1.319	643	1.122	53	23,5	34
14. Amandes de ka- rité . . .	Allemagne . . .	Q. M.		946			47	
	Hollande . . .	—		25			1	
	Autres pays . . .	—	190			11		
	TOTAUX . . .	—	190	971		11	48	
16. Amandes de pal- me . . .	France . . .	Q. M.	12.304	4.198	18.667	707	231	812
	Allemagne . . .	—	78.036	45.798	72.888	4.953	2.519	3.599
	Angleterre . . .	—	1.043	314		57	17	
	Espagne . . .	—			5.856			273
	Hollande . . .	—	8.712	8.428	19.910	517	464	1.003
	Autres pays . . .	—	86	4.851	11	5	267	1
	TOTAUX . . .	—	100.181	63.589	117.332	6.239	3.498	5.684
17. Coprah . . .	France . . .	Q. M.	5.704	13.706	26.482	513	1.123	2.041
	Allemagne . . .	—	7.525	3.015		677	269	
	Angleterre . . .	—	2.493			225		
	Autres pays . . .	—	3.253			293		
	TOTAUX . . .	—	18.977	16.721	26.482	1.708	1.392	2.041
81. Graines de co- ton . . .	Angleterre . . .	—	20.779	13.895	15.670	312	338	231
	TOTAUX . . .	—	20.779	13.895	15.670	312	338	231
19. Graines de ricin	France . . .	—		103	1.485		6	110
	TOTAUX . . .	—		103	1.485		6	110

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
20. Cacao	Colonies françaises	Q. M.			518			78
	France	—	61.374	69.862	25.869	11.289	13.972	3.753
	Allemagne	—			20.021			2.859
	Belgique	—			250			37
	U. S. A.	—			9.532			1.450
	Hollande	—			1.667			250
	Autres pays	—			460			69
	TOTAUX	—	61.374	69.862	58.717	11.289	13.972	8.496
21. Maïs en grains	France	Q. M.		29.938	98.033		898	3.781
	Allemagne	—		2			0,5	
	Belgique	—		258			8	
	Colonies françaises	—		59	46		2	2
	Autres pays	—	1.940	1.308	1.119	71	39	43
TOTAUX	—	4.940	31.563	99.218	71	947,5	3.826	
22. Piments	Autres pays	—	284	159	100	99	48	29
	TOTAUX	—	284	159	100	99	48	29
23. Farine de maïs	Colonies françaises	Q. M.			2			0,3
	Autres pays	—	8	237	39	1	45	6
	TOTAUX	—	8	237	41	1	45	6,3
24. Farine de manioc	Colonies françaises	Q. M.		83	146		3	3
	Autres pays	—	1.670	4.693	1.293	73	141	44
	TOTAUX	—	1.670	4.778	1.441	73	144	47
25. Huile de palme	France	Q. M.	7.470	2.177	3.251	544	131	130
	Angleterre	—	367					
	Colonies françaises	—			14	29		1
	Autres pays	—	1.714	4.303	6.749	123	258	338
	TOTAUX	—	9.551	6.480	10.014	696	389	469
28. Poivres	France	Q. M.	2			1		
	TOTAUX	—	2			1		
29. Haricots	France	Q. M.			41			2
	Colonies françaises	—			8			1
	Autres pays	—	639	380	259	85	48	41
	TOTAUX	—	639	380	278	85	48	44

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
30. Ignames	Colonies françaises	Q. M.	3	6	6	0,5	0,5	0,5
	Autres pays	—	3.907	2.141	1.426	73	43	29
	TOTAUX	—	3.910	2.147	1.432	78,5	43,5	29,5
31. Caoutchouc	France	Q. M.		2	99		0,5	15
	TOTAUX	—		2	99		0,5	15
32. Fruits de table secs ou jupés au- tres	Autres pays	Q. M.	4	2		0,5	0,3	
	TOTAUX	—	4	2		0,5	0,5	
33. Bois communs	France	Q. M.		3			1	
	Autres pays	—	76	1		6	0,5	
	TOTAUX	—	76	4		6	1,5	
34. Coton égrené	France	Q. M.	5.674	5.274	5.439	1.986	1.846	1.904
	Allemagne	—	935	337	160	327	118	56
	Angleterre	—	6.217	4.757	5.311	2.176	1.665	1.839
	Belgique	—			445			156
	TOTAUX	—	12.826	10.368	11.355	4.489	3.629	3.975
35. Kapok égrené	France	Q. M.	234	647	106	93	324	45
	Angleterre	—	136	310	343	62	153	143
	Belgique	—			860			350
	Colonies françaises	—		2			1	
	Hollande	—	1.186	666	913	474	333	379
TOTAUX	—	1.376	1.625	2.224	629	813	917	
37. Kapok non égre- né	France	Q. M.	95			19		
	Hollande	—	204			41		
	TOTAUX	—	299			60		
39. Noix de colas	Colonies françaises	Q. M.			2			1
	TOTAUX	—			2			1
40. Graines et fruits oléagineux autres	France	Q. M.	46	103	72	2	6	4
	Colonies françaises	—		307			10	
	Autres pays	—	10			0,5		
	TOTAUX	—	56	412	72	2,5	16	4
42. Beurre de kari- té	France	Q. M.		97	132		8	11
	Autres pays	—	43	209		3	17	
	TOTAUX	—	43	306	132	3	25	11

CHAPITRE OU ARTICLE	PAYS DE DESTINATION	UNITÉS	QUANTITÉS			VALEURS (EN MILLIERS DE FRANCS)		
			1932	1933	1934	1932	1933	1934
44. Meubles en bois autres	France	Q. M.	3	8	17	1	4	3
	Angleterre	—			0,5			1
	Colonies françaises	—		2	14		2	4
	TOTAUX	—	3	10	31,5	1	6	8
45. Café	France	Q. M.	648	739	643	259	380	321
	Allemagne	—	1			0,5		
	Colonies françaises	—			1			0,5
	Autres pays	—	11			4		
TOTAUX	—	660	739	644	263,5	380	321,5	
46. Calebasses	Autres pays	Q. M.		1			0,5	
	TOTAUX	—		1			0,5	
47. Tapioca	France	Q. M.	61	14	3.424	4	1	340
	Colonies françaises	—		1	1		0,5	0,5
	Autres pays	—	2			0,5		
	TOTAUX	—	63	15	3.425	4,5	1,5	340,5
48. Nattes indigènes	Autres pays	Q. M.	1			0,5		
	TOTAUX	—	1			0,5		
49. Autres produits	France	Q. M.		3	18		0,5	3
	Allemagne	—		1			0,5	
	Angleterre	—		1			0,5	
	U. S. A.	—		12			1	
	Autres pays	—	88	756	76	351	213	15
	TOTAUX	—	88	773	94	351	213,5	18
Totaux des exportations			241.521	231.255	357.541,5	28.448	27.355	28.061,5

L'Agent chargé de la statistique exportation,

Lomé, le 20 janvier 1935

Le chef du bureau des douanes,
TOGUÉ

PARTIE NON OFFICIELLE

« L'Administration du Territoire déclare décliner toutes responsabilités à quelque titre que ce soit à raison des textes insérés dans la partie non officielle. »

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1934

ACTIF

Actionnaires	11.250.000,00
Caisse, Banque de France & C. N. E. P.	112.162.697,21
Fonds en route	4.000.000,00
Garantie de la circulation	167.020.000,00
{ Bons de la Défense Nationale	816.781,46
{ Disponibilités à l'Étranger	1.000.000,00
{ Dépôt au Trésor	328.289.200,80
Portefeuille	77.366.684,98
Portefeuille couvert par la loi du 12 avril 1932	29.726.373,12
Avances couvertes par des Garanties spéciales	818.978,18
Participations financières	10.000.000,00
Avances sans intérêts aux Colonies	49.625.482,89
Avances contractuelles aux Colonies	14.510.283,48
Comptes-courants & débiteurs divers	12.534.435,24
Immeubles	880.572,39
Matériel & mobilier	5.190.437,66
Comptes d'ordre & divers	Frs. : 825.191.927,41

PASSIF

Capital	50.000.000,00
Réserves	17.500.000,00
{ Fonds de prévoyance statutaire	1.219.473,57
{ Réserve statutaire	2.438.947,17
{ — supplémentaire	55.000.000,00
Provision pour remboursement de B.B. Adirés	404.880.500,00
Billets au porteur en circulation	32.919.284,53
Effets à payer	148.203.344,02
Comptes-courants & créditeurs divers	30.308.635,34
Trésoriers-Payeurs Coloniaux (leur compte-courant)	139.944,74
Dividendes à payer	18.270.893,39
Clients & correspondants (leur compte d'encaissement)	46.411.380,57
Effets en nantissement	16.077.311,43
Comptes d'ordre & divers	533.472,18
Réescompte du portefeuille	1.012.421,42
Profits et Pertes	276.319,05
{ Report des semestres antérieurs	825.191.927,41
{ Bénéfice net du semestre	Frs. : 825.191.927,41

ENTREPRISES

E. BOUQUEREAU & C^{IE}

Boîte Postale 106



DAKAR

J'ACHÈTE OU J'ÉCHANGE

Contre des objets de valeur

les

Timbres-poste oblitérés

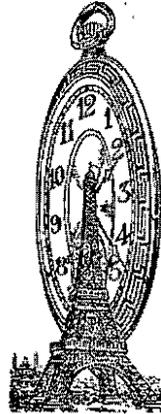
Ecrire à :

F. BELLAMY, — LANTA, H^{ie} Garonne

COMPTOIR D'HORLOGERIE SOIGNÉE

"A la Tour Eiffel"

JOYEROT & JACOT



Catalogue général d'Horlogerie
Bijouterie - Orfèvrerie, adressé
gratis et franco.

Envois de choix sur demande à MM. les fonctionnaires

Facilités de paiement

Représentants sont demandés

23, rue Gambetta — BESANÇON — France